



CÉGEP
À DISTANCE

Partout avec vous



ÉTUDIANT ÉTRANGER

Au Cégep à distance, l'expression « étudiant étranger » désigne les non-citoyens canadiens étudiant de l'extérieur du Canada.

Le Cégep à distance est heureux de vous accueillir en tant qu'étudiant étranger.

Cours offerts aux étudiants étrangers

En tant qu'étudiant étranger :

- vous pouvez vous inscrire à des cours au choix ou dans un programme;
- vous pouvez vous inscrire à tous nos cours, SAUF aux cours dont les devoirs doivent être expédiés par la poste. Lorsque ce mode d'expédition s'applique aux devoirs, la section Particularités de la fiche descriptive du cours en fait la mention.

Découvrez nos cours à cegepadistance.ca/guide.

Pour vous inscrire

Si vous désirez suivre un cours ou être admis dans un programme au Cégep à distance, vous devez répondre aux mêmes exigences que les étudiants québécois. Ainsi, vous devez avoir obtenu l'équivalent du diplôme d'études secondaires (DES), et vous devez obtenir une attestation de scolarité émise par un service d'évaluation comparative des études effectuées hors du Québec. Des frais s'appliquent (voir Frais à déboursier à cegepadistance.ca/frais).

Vous devez inclure dans votre demande une copie certifiée conforme de tous vos documents scolaires. Si vous fournissez des photocopies (en couleur ou non) des diplômes ou des relevés de notes, votre demande vous sera retournée sans avoir été traitée.

Une copie certifiée conforme est une photocopie d'un document original certifiée conforme par son émetteur ou par une autorité reconnue du pays ou du territoire qui a délivré le document. Vous trouverez la liste des autorités reconnues pour certifier conformes des documents à <https://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/informations/exigences-documentaires.html#traduction>.

Si vous soumettez un document (incluant un sceau ou un cachet) dans une langue autre que le français ou l'anglais, vous devez fournir l'original de la traduction complète du document (incluant les sceaux et les cachets) faite par un traducteur reconnu.

Pour vous inscrire, vous devez remplir le formulaire d'inscription disponible à cegepadistance.ca/formulaires et nous acheminer :

- les copies de vos diplômes et de vos relevés de notes, dont ceux des 10^e, 11^e et 12^e années ;
- une photocopie lisible de votre acte de naissance indiquant le nom des parents. S'il n'est ni en français ni en anglais, l'acte de naissance doit être traduit dans l'une de ces langues. La traduction doit être officielle (traducteur agréé) et l'acte de naissance traduit doit comporter le sceau du traducteur ;
- le formulaire d'inscription dûment rempli ;
- le paiement, qui doit se faire par carte de crédit en dollars canadiens.

Le Cégep à distance peut, selon le cas, imposer un test de classement en français.



CEGEPADISTANCE.CA

infoscol@cegepadistance.ca | +1 514 864-6464

Frais à déboursier

Consultez cegepadistance.ca/etudiantetranger pour connaître les frais à déboursier selon votre situation. D'autres frais peuvent s'appliquer. Consultez également cegepadistance.ca/frais.

Envoi de votre demande

Vous devez prendre connaissance des sections suivantes de notre site à cegepadistance.ca avant de transmettre votre demande d'admission :

- Conditions d'admission ;
- Périodes d'inscription ;
- Matériel pédagogique obligatoire ;
- Frais à déboursier.

Vous pouvez transmettre votre demande par courriel ou par télécopieur.

Par courriel

inscription@cegepadistance.ca

Par télécopieur

+ 1 514 864-6400

LE CÉGEP À DISTANCE EN UN COUP D'ŒIL

À votre rythme, où vous voulez, quand vous voulez

Accompagnement pédagogique et soutien scolaire

Jusqu'à 6 mois pour remettre les devoirs et

jusqu'à 3 mois pour passer les évaluations

dès la réception de la note de votre dernier devoir

Ordinateur et accès à Internet requis